

Fiche action n°7 - communication sur les gestes barrières

I. État des lieux

La communication sur les gestes barrières passe autant par les services de l'État que par les acteurs de proximité, au premier rang desquels les communes.

1.1 - A ce stade, **la communication institutionnelle s'est appuyée sur les vecteurs suivants :**

- Les sites internet de l'État, en particulier de la préfecture et de l'ARS ;
- Les communiqués de presse, notamment ceux de l'ARS (à fréquence bi-hebdomadaire) qui dressent un état des lieux de la situation sanitaire, rappellent les mesures sanitaires et précisent certains points d'actualité (par exemple récemment concernant les dépistages de vacanciers revenant de l'étranger) ;
- Les comptes officiels sur les réseaux sociaux (i.e. Twitter,, Facebook) utilisés pour relayer les messages clés et les principales campagnes ministérielles.

En outre, des actions de promotion des gestes barrière ont d'ores et déjà été engagées dans certaines communes de la métropole en juin et juillet (Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Sotteville-les-Rouen, Petit Quevilly) grâce à la mobilisation des ateliers santé-ville et des associations de prévention. Ces actions seront poursuivies en parallèle des opérations de dépistage.

Au surplus, à l'occasion des distributions de masque aux plus précaires, dans le cadre de maraudes à Rouen ou encore au sein des centres d'hébergement de la Métropole, les acteurs associatifs font systématiquement un rappel des gestes barrières dans une logique de pédagogie.

1.2 - Des **actions de communication ont par ailleurs été réalisées par la Métropole et les communes** qui ont utilisé l'ensemble des canaux de diffusion (affichage, journal municipal, réseaux sociaux, panneaux à messages variables, ...) pour relayer les consignes sur les gestes barrières.

1.3 - Enfin, les outils de promotion des gestes barrières (formation, kit de communication) sont également mis à disposition du Conseil départemental pour la réalisation d'actions au profit des jeunes de l'aide sociale à l'enfance et de la Région Normandie dans le cadre de campagnes ciblant les jeunes en insertion (Missions locales, CFA...).

II. Mesures nouvelles

2.1. Une mise à jour du kit de communication.

En amont de la rentrée de septembre, le kit de communication à l'attention des collectivités locales sera de nouveau diffusé. Il pourra être complété pour y inclure les récents développements, par exemple en matière de dépistage ou de port du masque.

2.2. Un renforcement des actions de proximité pour promouvoir les gestes barrières.

- La mobilisation des acteurs de 1ère ligne (CCAS, associations, centres sociaux, clubs sportifs, les médiateurs de quartier, les conseils de quartier...) grâce à un accompagnement par les ateliers santé ville, les réseaux territoriaux de promotion de la santé et Promotion Santé Normandie ;
- De nouvelles formations au bénéfice des relais de terrain (éducateurs des communes, CCAS, associations, CMS, prévention spécialisée, accueil de loisirs, missions locales, MJC, clubs sportifs...) pour cibler, adapter et réitérer les messages ;
- La mobilisation des bailleurs sociaux pour relayer la communication sur les gestes barrières ;
- L'affichage des informations essentielles sur le mobilier urbain et sur les lieux de proximité (écoles, crèches, commerces) ;
- L'adaptation des messages pour les populations ne maîtrisant pas la langue ou ne sachant pas lire.

2.3. Un meilleur ciblage des jeunes adultes.

Étant donné le relâchement de la jeunesse, trop souvent observé durant la période estivale, un meilleur ciblage des messages de prévention est indispensable :

- La promotion des gestes barrières auprès des étudiants par les établissements d'enseignement supérieur dans la perspective d'un déploiement en parallèle des opérations de dépistage ;
- Une sensibilisation au quotidien des jeunes de 18 à 25 ans par l'ARS Normandie pour les sensibiliser aux mesures de prévention / gestes barrières dans leur quotidien. Cette campagne a été lancée via les réseaux facebook et twitter de l'ARS et sera amplifiée grâce à l'achat d'espaces sur les réseaux sociaux. Un travail va également être mené auprès d'influenceurs normands et de partenaires sportifs (clubs...).
- Des actions de sensibilisation des personnels et des jeunes en milieu scolaire dès le premier jour de la rentrée.

2.4. Une sensibilisation accrue des organisateurs de rassemblements et responsables de lieux festifs au risque épidémique.

- Des actions incitant les organisateurs de rassemblements, notamment à caractère festif, à devenir des acteurs de la prévention en valorisant les lieux où les gestes barrières sont les mieux respectés en :

- valorisant avec les unions professionnelles les lieux qui sont respectueux gestes barrières (exemple : la création d'un label) ;
- identifiant des ambassadeurs des mesures barrières.
- Une mobilisation des associations de réduction des risques (notamment dans le secteur de l'addictologie), qui interviennent sur certains évènements, pour intégrer la promotion des gestes barrières dans leur démarche préexistante auprès du public.

2.5. Une mobilisation des entreprises.

- Sensibilisation des chefs d'entreprises concernés sur :
 - la promotion des gestes barrières, les outils à leur disposition et l'intérêt du dépistage ;
 - l'identification d'ambassadeurs chargé de promouvoir et d'accompagner les mesures barrières.

Les services de la Métropole seront pleinement mobilisés à cet égard.